

Technologies et
Industrie

Année de Connaissances Professionnelles

CPNE centre de formation
professionnelle
neuchâtelois
*Votre talent,
notre engagement !*

Description	2
Dispositif de formation	4
Titre obtenu	5
Lieux de formation	6
Conditions d'admission	7
Programme	8



DESCRIPTION

L'année de connaissances professionnelles (ACP) est une année propédeutique destinée à compléter les connaissances acquises au lycée par des compétences pratiques nécessaires aux études d'ingénieur-e.

Cette formation est organisée sous forme de modules axés sur la pratique.

Elle s'adresse aux détenteur-trice-s d'un certificat de maturité gymnasiale ou commerciale (ou titre jugé équivalent) qui souhaitent acquérir des connaissances professionnelles en vue de poursuivre des études de niveau Bachelor dans une Haute Ecole Spécialisée (HES).

CONTENU DE LA FORMATION

L'année de connaissances professionnelles (ACP) offre des compétences techniques dans les domaines suivants (16 modules au total) :

Electronique

- Bases d'électrotechnique;
- Electronique;
- Systèmes embarqués;

Dessin

- Bases de dessin technique;
- Conception assistée par ordinateur;

Mécanique

- Bases de mécanique;
- Assemblages mécaniques;

Horlogerie

- Bases d'horlogerie;
- Montre école;

Automation

- Bases d'automatisation;
- Techniques de commande;
- Robotique;

Informatique

- Bases de programmation;
- Développement d'applications;
- Programmation avec moteur 3D;
- Création de sites web.



DISPOSITIF DE FORMATION

L'année de connaissances professionnelles (ACP) est proposée et organisée par le pôle Technologies et Industrie. La formation s'y déroule sur un an, à raison en principe de 4 jours par semaine.

L'enseignement est dispensé sous forme de modules, dont la durée dépend des objectifs à atteindre. Des ajustements sont réservés en fonction des possibilités de planification de l'établissement.

L'étudiant-e peut être amené-e à réaliser des travaux supplémentaires en dehors des heures d'enseignement, consistant notamment en la rédaction de rapports, la préparation d'exposés ou la recherche d'informations.

L'étudiant-e est soumis-e à l'horaire des cours, au calendrier des vacances et aux règlements en vigueur au sein du pôle Technologies et Industrie.

COÛTS DE LA FORMATION

Une finance d'inscription et un écolage sont perçus et doivent être entièrement acquittés avant le début des cours.

Les étudiant-e-s domicilié-e-s en Suisse hors du Canton de Neuchâtel sont soumis, en plus des frais ci-dessus, à un écolage supplémentaire. Une prise en charge totale ou partielle des frais d'écolage supplémentaires est possible; une demande doit être déposée par l'étudiant-e à cette fin auprès de l'autorité compétente de son canton de domicile (demande de fréquentation d'une école extracantonale).

Les étudiant-e-s domicilié-e-s hors du pays sont soumis, en plus des frais ci-dessus, à des frais d'écolage supplémentaires.

D'autres informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat de notre établissement.

Un certificat résumant les résultats est délivré par le pôle Technologies et Industrie au terme de ***l'année de connaissances professionnelles (ACP)***.

Evaluation des compétences

L'évaluation des compétences repose sur l'échelle fédérale des notes de 1 à 6.

Chaque module est évalué et est considéré comme acquis lorsque la note finale de module est de 4.0 au moins.

La formation est considérée comme réussie si 14 des 16 modules au moins sont acquis, qu'aucune note finale de module n'est inférieure à 3.0 et que la note globale de formation est de 4.0 au moins.

Un taux de présence minimal aux leçons est également nécessaire à l'obtention du certificat.

Reconnaissance et validité

La formation dispensée lors de l'année de connaissances professionnelles (ACP) est reconnue officiellement par la Haute Ecole Arc Ingénierie (HE-Arc).

Le certificat délivré pour l'admission à la Haute Ecole Arc Ingénierie est valable 3 ans après son établissement.

D'autres écoles d'ingénieurs reconnaissent le cursus proposé, néanmoins une prise de position individuelle préalable est requise.

LIEUX DE FORMATION

Le pôle Technologies et Industrie est présent sur 3 sites dans lesquels sont réparties les différentes filières. **L'année de connaissances professionnelles (ACP)** est dispensée au **Locle**.

Le Locle



Neuchâtel



La Chaux-de-Fonds



L'année de connaissances professionnelles (ACP) est ouverte aux détenteur-trice-s d'un certificat de maturité gymnasiale ou commerciale (ou titre jugé équivalent).

Les titulaires d'une maturité non technique suisse ou étrangère et souhaitant poursuivre leurs études à la Haute Ecole Arc Ingénierie (HE-Arc, membre de la HES-SO) sont admis-es.

Les ressortissant-e-s étranger-ère-s doivent être en possession d'un permis de séjour valable pendant toute la durée de l'enseignement et disposer des ressources financières nécessaires (écolage et assurance accident).



Délai d'inscription

> Fin juin (ou ultérieurement sous réserve de places disponibles)

Début des cours

> Rentrée d'août



Dès fin octobre, possibilité de s'inscrire pour la prochaine rentrée scolaire en suivant le lien ci-dessous :

www.cpne.ch/les-poles/technologies-et-industrie/inscription/

	Année
	1
CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES	
Bases d'électrotechnique	80
Electronique	80
Systèmes embarqués	120
Bases de dessin technique	80
Conception assistée par ordinateur	80
Bases de mécanique	160
Assemblages mécaniques	80
Bases d'horlogerie	40
Montre école	120
Bases d'automatisation	40
Techniques de commande	80
Robotique	80
Bases de programmation	40
Développement d'applications	80
Programmation avec moteur 3D	40
Création de sites web	80
Total formation scolaire	1280

Nombre indicatif de périodes pouvant être modifié
en tout temps par la direction du pôle

**Contactez le pôle
Technologies et Industrie**

032 886 32 32
cpne-ti@rpn.ch

Visitez notre site pour plus
d'informations: **www.cpne.ch**

CPNE

**Technologies et
Industrie**

centre de formation
professionnelle
neuchâtelois

Rue Klaus 1
2400 Le Locle

Rue de la Maladière 84
2002 Neuchâtel

Rue Jardinière 68
2300 La Chaux-de-Fonds